EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N°2023/53
Objet : Chapitre 7.1.0 Décisions budgétaires - Divers
Annulation de recettes portuaires

L'an deux mille vingt-trois, le 19 décembre, à 17h00, le comité syndical du syndicat mixte d'aménagement et de développement de Serre-Ponçon s'est réuni en séance ordinaire dans les locaux du centre culturel le XXème, à Savines le lac, sous la présidence de monsieur Marc VIOSSAT, Vice-Président.

Séance du 19 décembre 2023

Date de convocation :
Le 23/11/2023

NOMBRE DE MEMBRES :
Effectif statutaire :24
(32 voix)
En exercice : 24
(32 voix)
Membres présents ou représentés : 19
(27 voix)

Membres présents
Vote(s) pour 19
Vote(s) contre 0
Abstention(s) 0

Secrétaire de séance : Jean-Michel TRON

Auxiliaire de secrétaire de séance : Christophe PIANA

Pour la Communauté de Communes de Serre-Poncon : Marc AUDIER, Gérard CALVISI, Jacques BILLON-TYRARD, Christian DURAND, Georges GAMBAUDO, Christine MAXIMIN (pouvoir donné à Pierre VOLLAIRE), Michèle TETENOIRE, Bernard RAIZER, Pierre VOLLAIRE

Pour la Communauté de Communes Val D'Avance Serre-Poncon : Alain BETTI

Pour la Communauté de Communes de la Vallée de l'Ubaye Serre-Poncon : Sophie VAGINAY-RICOURT

Pour le Département des Hautes Alpes (chaque élu dispose de deux voix) : Claire BARNEOUD, Joël BONNAFOUX, Carole CHAUVET (pouvoir donné à Claire BARNEOUD), Ginette MOSTACHI (pouvoir donné à Marc VIOSSAT), Valérie ROSSI (pouvoir donné à Joël BONNAFOUX), Marc VIOSSAT

Pour le département des Alpes de Haute Provence (chaque élu dispose de deux voix) : Elisabeth JACQUES, Jean-Michel TRON

Personnes invitées : Stéphane RUSSO (syndicat pro)

Exposé des motifs :

Le Vice-Président indique qu'un certain nombre de demandes de remboursement concernant le loyer d'anneaux portuaires a été formulé par des plaisanciers pour des raisons diverses, notamment pour des trop payés.

Il appartient au Conseil syndical de se prononcer sur le bien-fondé de ces demandes au regard du règlement portuaire et des justificatifs apportés par les usagers concernés.

Actuellement, une seule demande de remboursement a été reçue, représentant un montant de 12,00 € TTC. Elle est détaillée dans le tableau ci-dessous, avec l'avis technique du Régisseur :

Nom	Port	Demande	Raisons évoquées	Proposition du Régisseur
CAIRE Patrick	Baie St Michel – Mouillage saison	Remboursement 12 € trop versé	A versé 12 € de trop (480 au lieu de 468 €)	Favorable

Par suite, il est proposé la délibération suivante.

Membres Adhérents :
Conseil Départemental des Hautes-Alpes, Conseil Départemental des Alpes de Haute Provence
Communauté de communes de de Serre-Ponçon, Communauté de commune Serre-Ponçon Val d'Avance,
Communauté de Communes de la Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon
Capitainerie, quai de la rue Royale, 05160 Savines-le-Lac Tél : 04 92 44 33 44
e-mail : contact@smadesep.com www.serre-poncon.com

VU :

- La délibération n°2009-36 du 10 novembre 2009 modifiée par la délibération n°2017-60 du 18 octobre 2017 portant règlement intérieur portuaire,

CONSIDERANT :

- L'exposé du Président,

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, réuni le 19 décembre 2023 :

- **APPROUVE** la proposition formulée par la régisseuse des ports telle que ressortant du tableau ci-dessous :

Nom	Port	Demande	Raisons évoquées	Proposition du Régisseur
CAIRE Patrick	Baie St Michel – Mouillage saison	Remboursement 12 € trop versé	A versé 12 € de trop (480 au lieu de 468 €)	Favorable

- **AUTORISE** le S.M.A.DE.SE.P. à effectuer en conséquence le remboursement à la personne concernée.

Ainsi fait, les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme

Le Vice-Président,
Marc VIOSSAT

Membres Adhérents :
Conseil Départemental des Hautes-Alpes, Conseil Départemental des Alpes de Haute Provence
Communauté de communes de de Serre-Ponçon, Communauté de commune Serre-Ponçon Val d'Avance,
Communauté de Communes de la Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon
Capitainerie, quai de la rue Royale, 05160 Savines-le-Lac Tél : 04 92 44 33 44
e-mail : contact@smadesep.com www.serre-poncon.com